



**les hauts
de sainte
marthe**

ECOQUARTIER

**INFORMATION
CHANTIER**

ÉTABLISSEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS (EEAP)

Sur le territoire des Hauts de Sainte-Marthe l'Association ARI qui œuvre pour l'intégration des personnes en situation de handicap, va lancer la construction d'un nouveau bâtiment : un semi internat pour enfants et adolescents polyhandicapés

L'établissement accueillera 24 enfants en semi internat et 25 enfants en service de soins à domicile, le principe de ce projet est de permettre un rapprochement du domicile des jeunes accueillis actuellement à l'EEAP les calanques, situé dans les quartiers sud de Marseille pour limiter à la fois les temps de transport pour cette population fragile et l'empreinte écologique des transports eux-mêmes.

Situé au sein de l'Ecoquartier des Hauts de Sainte-Marthe, ce projet répond au défi de la Charte Qualité Environnementale.

DATE DE DÉMARRAGE

DU CHANTIER : Septembre 2016

DURÉE : 13 à 15 mois

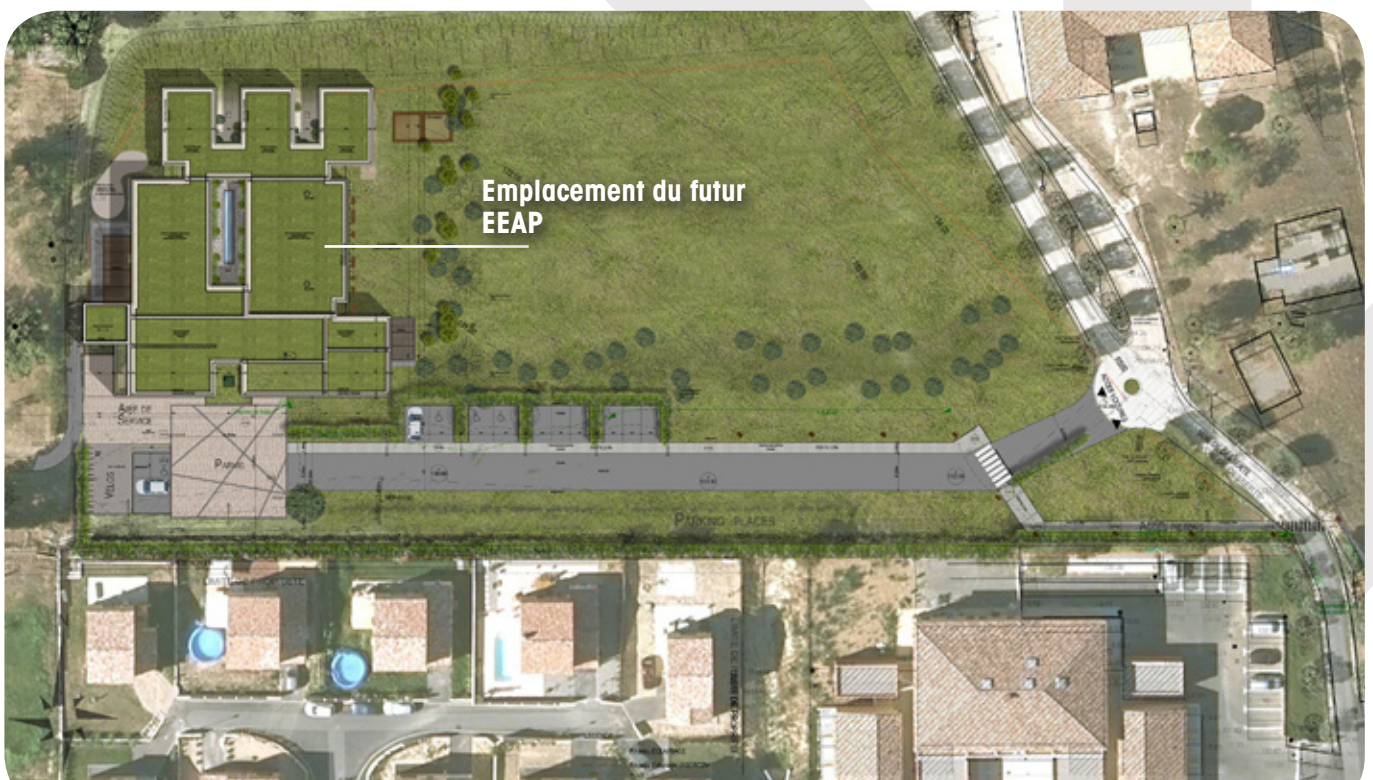


CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET

- Limiter la distance entre le point de production d'eau chaude et le point de puisage le plus éloigné
- Limiter le recours à l'éclairage artificiel tertiaire
- Favoriser le compostage : mise en place d'un composteur collectif

LOCALISATION :

- Impasse des étoiles





**les hauts
de sainte
marthe**

ECOQUARTIER

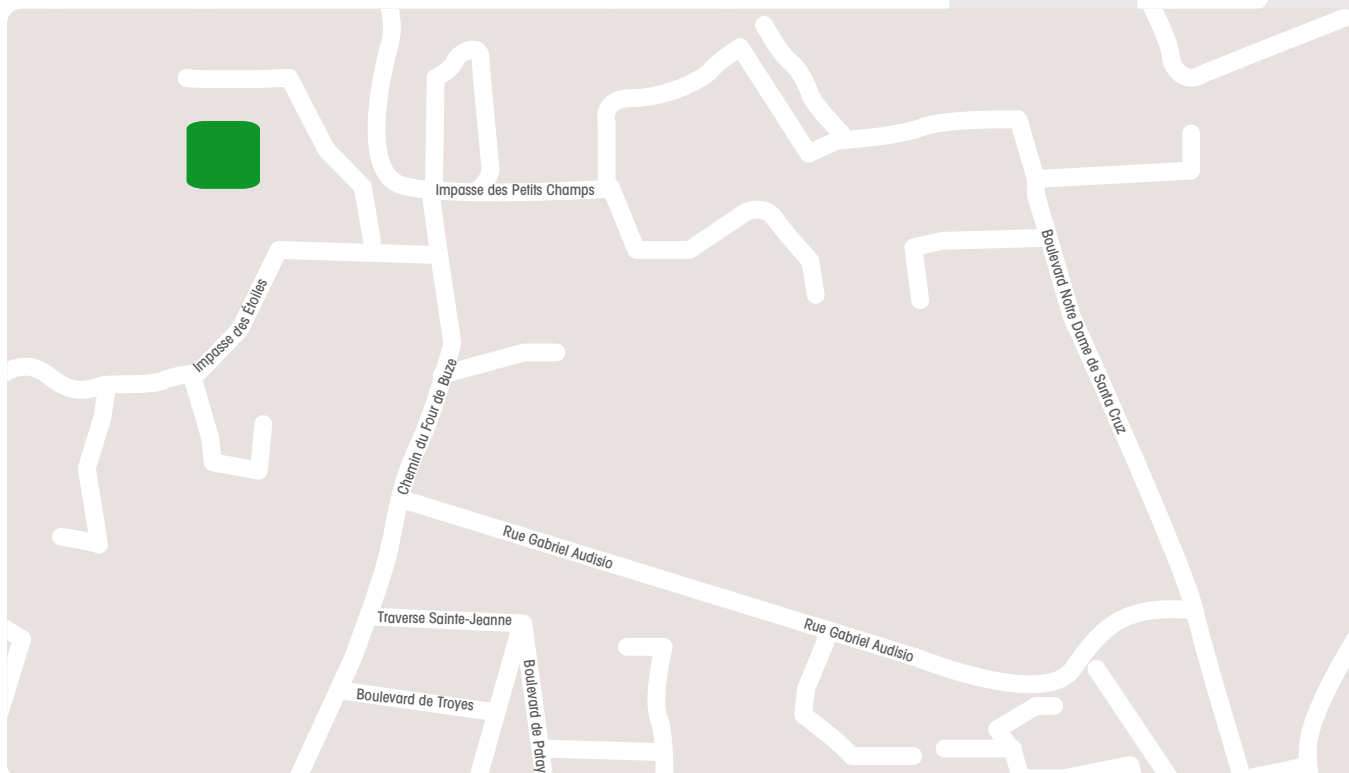
**INFORMATION
CHANTIER**



LE CHANTIER :

Accessibilité :

Un homme trafic sera mis en place par le Maître d'Ouvrage sur le Chemin du Four de Buze pour gérer et sécuriser le passage des camions de ce chantier.



OBSERVATIONS :

Le maître d'ouvrage s'est engagé à respecter et à faire respecter à ses prestataires la charte «Chantier à Faible Nuisances» de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe», mise en place conjointement par la Soleam et la Ville de Marseille.

Celle-ci a pour objectif de :



- limiter les nuisances environnementales du chantier (rejets d'eau et rejets dans l'air, pollution du sol, nuisances sonores et visuelles, diminution des consommations en eau/électricité)



- limiter la quantité de déchets de chantier produits et valoriser ces derniers.